

1^{er} avril 1874

besoin de pouvoir se désaltérer. Pour sa part, il estime que les députés sont en mesure de se discipliner et il n'aime pas l'idée que le mouvement des femmes de l'Ohio se répande au pays. A-t-on songé à l'incidence que cela aurait sur les recettes du gouvernement? (*Rires.*) Il dit s'opposer catégoriquement à cette motion.

L'hon. M. CAUCHON propose un amendement.

M. CAMERON (Ontario-Sud) invoque le Règlement. Il fait remarquer que le député est déjà intervenu dans le débat et qu'il ne peut donc pas présenter d'amendement.

L'hon. M. CAUCHON semble dérouté et se rassoit pendant que les députés rient à gorge déployée.

L'hon. M. CAUCHON : Peu importe. Je demanderai à un ami de proposer cet amendement. (*Rires.*)

M. LAFLAMME propose, appuyé par **M. JETTÉ**, que cette question soit renvoyée à un comité de cinq membres auquel siègeront notamment M. Chisholm et M. Cameron (Ontario-Sud) ainsi que les députés qui ont proposé et appuyé la motion.

L'hon. M. CAUCHON dit qu'il a maintenant droit de parole, du moins le suppose-t-il. (*Rires.*) Il parle en faveur d'une consommation modérée d'alcool. Il est opposé à toute mesure extrême et il n'est pas en faveur d'interdire à un homme qui veut un verre d'alcool d'en obtenir un. Les gens qui souhaitent boire trouveront de l'alcool, même s'ils doivent quitter l'immeuble pour en trouver; cela aura pour effet que des députés seront absents lors d'un vote serré.

M. JETTÉ fait remarquer que bien qu'il ait appuyé l'amendement, il se réserve le droit de voter contre celui-ci.

M. KERR appuie la motion initiale. La population du pays y est favorable, et il serait heureux que non seulement la vente, mais aussi la consommation de liqueurs enivrantes soient interdites dans les édifices parlementaires.

M. CURRIER propose un amendement à l'amendement selon lequel l'Orateur serait instruit d'émettre un ordre interdisant la vente ou la consommation de liqueurs enivrantes dans les édifices parlementaires.

L'hon. M. CAUCHON : Si vous donnez un dîner, Monsieur l'Orateur, nous ne pourrions donc pas prendre un verre de vin avec vous?

L'hon. M. MACKENZIE espère que cet amendement sera retiré. On pourrait aussi mettre aux voix le premier amendement et, de toute façon, la motion du député d'Ottawa est irrecevable étant donné que l'Orateur ne peut pas interdire la consommation d'alcool.

Après discussion, **M. McDOUGALL (Renfrew-Sud)**, qui a appuyé l'amendement, dit qu'il consent à son retrait. Il dit qu'il a été proposé dans le simple but de montrer que la motion initiale était trop compliquée, mais que son objet était d'interdire complètement les liqueurs enivrantes des édifices parlementaires.

L'hon. M. CAUCHON insiste que pour l'amendement du député d'Ottawa (M. Currier) soit mis aux voix et il promet de l'appuyer.

M. CURRIER est prêt à retirer son amendement.

L'hon. M. CAUCHON proteste.

L'ORATEUR juge l'amendement du député de Québec-Centre (l'hon. M. Cauchon) irrecevable. Il met aux voix la résolution initiale et précise que si elle est adoptée, il prendra tous les moyens à sa disposition pour qu'elle soit appliquée le plus rigoureusement possible.

L'adoption à l'unanimité de la motion est accueillie par des applaudissements.

L'ORATEUR affirme qu'il fera tout ce qu'il peut dans les limites de ses moyens pour appliquer l'ordre de la Chambre.

* * *

NOMINATION DE M. EDWARD JENKINS

Le très hon. sir JOHN A. MACDONALD, en l'absence de l'hon. M. Tupper, propose qu'on produise tous les décrets se rapportant à la nomination d'Edward Jenkins comme agent d'émigration à Londres et agent général pour le Canada au Royaume-Uni, ainsi qu'à toutes autres fonctions qui lui ont été confiées par le Canada. — Motion adoptée.

* * *

NOMINATION À DES CHARGES PUBLIQUES

M. GEOFFRION propose qu'on produise les rapports concernant les nominations à des charges publiques effectuées du 1^{er} au 7 novembre dernier.

À la suggestion de M. Cameron (Huron-Sud),

M. GEOFFRION amende la motion de cette façon : « entre le 1^{er} octobre et le 7 novembre dernier ». — Motion adoptée.

* * *

INTÉRÊTS CONCERNANT LES MANUFACTURES

M. WOOD (Hamilton) propose la création d'un comité spécial chargé d'étudier les réponses données à des questions posées par le Greffier de la Chambre, depuis la dernière session de la dernière législature, aux propriétaires de manufactures de la Puissance concernant leurs intérêts, et ce, conformément à la recommandation d'un comité spécial de la Chambre, ledit comité devant se composer des membres suivants : MM. Chisholm, Irving, Walker, Jetté, Cameron (Huron South), Charlton, Colby, Masson, Ryan, De Cosmos, McDougall (Trois-Rivières), Norris, Blain, Brouse, Buell et Wood.

L'hon. M. HOLTON propose l'ajout du nom de M. Alexander F. Macdonald (Cornwall).

L'hon. M. MITCHELL, constatant qu'aucun nom de députés des provinces Maritimes n'a été proposé, propose ceux de